

PHOTO	Nom _____	Prénom _____
	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Date de Naissance _____
	Adresse _____	
	Code Postal _____	Ville / Pays _____
	Email _____	
	Téléphone _____	
	Comment avez-vous connu Acting International ? _____	

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le stagiaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales qui prévalent sur tout autre document, ainsi qu'au règlement intérieur de l'organisme de formation.

I – OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée:

ATELIER A LONDRES

Dates : du 17 au 21 février 2025

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 - 13h00 et 14h00 - 18h00

Durée : 40 heures

II – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le stagiaire s'engage à verser le prix mentionné ci-dessous selon les modalités de paiement sous-mentionnées. Le prix élève s'applique uniquement aux stagiaires ayant déjà effectué une formation ou un stage à Acting International. Le règlement s'effectue depuis le compte suivant:

IBAN _____

TITULAIRE DU COMPTE _____

Réservé à l'administration : RUM _____

Le stagiaire doit fournir le RIB de la zone euro. Si le stagiaire n'est pas le titulaire du compte, le titulaire doit replir l'attestation de prise en charge.

PRIX 1 400 Euros (prix public) 1 000 Euros (prix élève)

REGLEMENT en 2 fois en 10 fois sans frais

Mode de Paiement	Montant en Euros	Date de paiement
Prélèvement	*	à l'inscription
Prélèvement		

*** Le montant de votre premier versement ne peut pas être supérieur à 30% de la somme totale due**

III – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

L'action de formation relève de la formation professionnelle continue. Elle a pour objectif de former des acteurs / actrices pour le théâtre et le cinéma.

IV – DECLARATION D'ELIGIBILITE

Le stagiaire déclare expressément sur l'honneur d'être éligible au cadre réglementaire de la formation professionnelle continue, qui est « destinée aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent » en application de l'alinéa 2 de l'article L.6111-1 du Code du travail.

V – INSCRIPTION

Le stagiaire déclare expressément suivre cette formation dans le but professionnel. Conformément aux articles L 6311-1 et suivants du Code du travail, les stages proposés répondent aux objectifs visés par les textes, à savoir favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, permettre leur maintien dans l'emploi, favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, contribuer au développement économique et culturel et à leur promotion sociale, permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle. La formation dispensée par Acting International entre ainsi dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue, notamment en qualité d'actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle, de promotion professionnelle et d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances. La signature du présent document implique l'inscription pour la durée de la formation. L'inscription est valable à partir de la réception du règlement conformément aux présentes conditions générales. Le stagiaire déclare sur l'honneur avoir préalablement à la conclusion du contrat fait établir un certificat médical le déclarant apte à suivre ladite formation, y compris son aptitude à pratiquer toutes les activités physiques qui lui sont corrélées, en sorte qu'aucune maladie ne lui empêche de se rendre et de participer aux cours.

VI – DELAI DE RETRACTATION ET ANNULATION

Le stagiaire a 10 jours pour se rétracter. Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Passé le délai de 10 jours après la signature du contrat, la résiliation n'ouvre au stagiaire aucun droit à un remboursement, à quelque titre que ce soit. Il est ici rappelé que désireuse d'assurer un enseignement de qualité, Acting International n'accepte qu'un nombre limité de stagiaires.

VII – INTERRUPTION DE LA FORMATION

Le coût du stage est du en entier : aucun remboursement ne sera accordé en cas d'abandon de la formation, de désistement de la part du stagiaire ou d'exclusion. En cas de cessation anticipée de la formation du fait du stagiaire, les prestations étant dispensées par l'organisme de formation, aucun remboursement ni substitution ne peut avoir lieu. Il incombe au stagiaire de prendre ses dispositions, notamment en termes d'assurance. Toute échéance non réglée fait l'objet d'un suivi comptable, et en cas de non-règlement, l'organisme de formation transmet la dette au service contentieux qui se charge du recouvrement. Tous frais de recouvrement ou/et de frais contentieux sont à la charge du stagiaire. En cas de paiement après l'échéance, les pénalités de retard seront calculées depuis la date de l'échéance jusqu'au jour du paiement effectif à un taux d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce.

VIII – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Aucune connaissance obligatoire

IX – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu dans un espace Acting International situé à Paris intra muros. Elle est organisée pour un effectif maximum de 25 stagiaires. Aucune inscription n'est effectuée après le début de la formation, même en cas de départ du stagiaire. Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôles de connaissances, figurent en annexe du présent contrat.

X - MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

L'appréciation des résultats se fait à travers une procédure d'évaluation qui permet de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action. Ainsi un bilan des connaissances aura lieu à la fin du stage.

XI – SANCTION DE LA FORMATION

A défaut de sanction officielle et extérieure à la formation, une attestation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise au bénéficiaire à l'issue de la prestation.

XII – BREVET DE FIN DE CURSUS

Uniquement les élèves ayant effectué trois années d'études chez Acting International ont droit au Brevet de fin de cursus. Seule une attestation mentionnant le nombre d'heures de la formation effectuée peut être fournie à la demande de l'élève à la fin de sa formation en 1ère et 2ème année. Cette attestation ne peut être considérée comme Brevet de fin d'études.

XIII – EXCLUSION

Toute perturbation du déroulement du cours ou de la bonne marche du travail dans le groupe, tout acte de vol ou dégradation intentionnelle du mobilier, installations ou matériel de l'école, tout acte d'agression ou menace vis-à-vis du professeur ou d'un stagiaire, toute attitude de dénigrement public du travail en cours ou du règlement intérieur, toute attitude ou le comportement non - conforme au présent règlement, pourra donner lieu à l'exclusion de l'école, sans préavis ni remboursement, notifiée par une lettre recommandée.

XIV - ACCES AU COURS

En aucun cas le stagiaire ne pourra accéder au cours au-delà de 15 minutes de retard. Le professeur est libre de refuser l'accès au cours du stagiaire dans les cas suivants : 1. retard 2. tout comportement inadapté au déroulement du cours. Le professeur est libre de limiter la participation du stagiaire au statut d'auditeur dans les cas suivants : 1. tout retard, indépendamment du nombre et de la justification 2. toute absence, indépendamment du nombre et de la justification. Le professeur est tenu de limiter la participation du stagiaire au statut d'auditeur dans les cas suivants : 1. incapacité de suivre le travail en cours 2. non - préparation au cours 3. non - connaissance du texte 4. cinq absences / retards justifiés - dans ce cas le statut d'auditeur s'applique pour toutes les séances restantes de ce cours.

XV – CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUE

La consommation d'alcool ou de drogue est interdite dans l'enceinte de l'école. Tout stagiaire pénétrant dans l'école sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue s'expose à une exclusion définitive de l'école, sans remboursement.

XVI – UTILISATION D'OBJETS DANGEREUX

Il est interdit aux élèves d'amener tout objet ou arme (couteau tranchant, arme à feu etc..) pouvant menacer l'intégrité physique des personnes au sein de l'école. Il est interdit aux élèves d'allumer des bougies, mettre le feu à tout objet, ainsi que d'allumer du feu d'une manière générale.

XVII – INTERDICTION DE FUMER

En application du décret n° 96-478 du 29 mai 1992, il est interdit de fumer dans les locaux de l'école.

XVIII – DECHETS

Il est interdit aux stagiaires de laisser des déchets au sein de l'école. Il incombe aux stagiaires d'évacuer tous leurs déchets éventuels y compris leurs bouteilles d'eau vides comme pleines à la fin de leurs cours.

XIX – CONSOMMATION DES REPAS

Il est interdit aux stagiaires de consommer leurs repas dans l'enceinte de l'école.

XX – CIRCULATION PENDANT LE COURS

Il est interdit aux stagiaires de circuler librement dans les locaux de l'école pendant le déroulement du cours. Toute sortie de la salle de cours doit être justifiée.

XXI – UTILISATION DES APPAREILS ELECTRONIQUES

Toute utilisation de téléphones portables ainsi que tout autre appareil électronique est interdite pendant le cours. Tous les appareils doivent être rangés et éteints.

XXII – SECURITE

Les stagiaires sont informés des consignes de sécurité de l'école par affichage à côté de la porte d'entrée principale. Les locaux de l'école sont équipés d'un système de vidéosurveillance respectant les exigences de la loi du 6 janvier 1978 et déclaré à la CNIL.

XXIII – PERTE DE TEXTE ET D'OBJETS

Aucune copie complémentaire de texte transmis au stagiaire ne pourra être donnée par l'administration. Le stagiaire doit reproduire une copie du texte égaré par ses soins en empruntant un exemplaire à un de ses camarades. Acting International ne peut être tenu responsable des objets oubliés dans ses locaux par ses stagiaires. Il incombe au stagiaire de se déplacer le cas échéant, sur place aux horaires d'ouverture du lieu pour le retrouver.

XXIV – COMMUNICATION

L'administration prend contact avec le stagiaire par biais du site web, d'email, sms, téléphone et courrier. Il incombe au stagiaire de veiller à ce que l'administration d'Acting International soit en possession de ses coordonnées mises à jour. Acting International ne peut être tenue responsable en cas d'absence de communication faute de coordonnées exactes. Charte de communication : EMAIL : Evénements internes, Rencontres, Analyse filmique, Conférences, Spectacles, Classes ouvertes, Newsletter etc. SMS : Modification du planning COURRIER : Exclusions et sanctions disciplinaires. SITE WEB : Les événements internes, le planning, les castings TELEPHONE : Convocation au RDV avec la direction, cas spéciaux. Pour tout type de communication, un moyen de communication secondaire peut être choisi en complément du moyen de communication principal, à la convenance de l'administration.

Le stagiaire prend contact avec les différents interlocuteurs dans les cas suivants :

Le Bureau de l'Administration : inscriptions, recueil des justificatifs d'absences, récupération des éléments distribués au cours où le stagiaire a été absent (*cartes d'élèves*, DVDs, évaluations, etc.) ; moyen de communication : téléphone, passage.

Le Bureau de Casting : démarches professionnelles ; moyen de communication : téléphone, passage.

La Direction : questions pédagogiques ; moyen de communication : prise de RDV dans "l'espace élève" sur le site web

Le service juridique : exclusions et sanctions disciplinaires ; moyen de communication : courrier.

Aucune communication sur la scolarité du stagiaire ne pourra être émise par Acting International, que cela soit oralement ou par écrit ou sur rendez - vous, à des tiers (parents, amis etc.). Le fait qu'une tierce personne finance la formation du stagiaire n'engage pas Acting International vis à vis de cette personne ni toute autre personne qui n'est pas le titulaire du contrat.

XXV – DROIT A LA REPRESENTATION

Le stagiaire autorise expressément et gracieusement Acting International SARL à utiliser toute représentation de sa personne, en particulier son image et sa voix, associées ou non, fixée lors de sa présence aux cours et manifestations accessoires organisées dans le cadre de l'enseignement suivi. Cette représentation et sa reproduction par enregistrements sur tous supports pourront être utilisées par Acting International SARL à des fins promotionnelles de ses activités, y compris par la voie de communication au public selon tous procédés, et de confection de supports pédagogiques à usage interne, à l'exclusion de toute commercialisation ou ventes à l'usage privé du public desdits enregistrements. Le stagiaire autorise Acting International SARL à citer son nom à l'occasion de ces utilisations, sans obligation pour elle.

XXVI – DONNEES NOMINATIVES

Pendant la durée de la relation contractuelle, Acting International sauvegarde sous forme électronique toutes les données du stagiaire, pour autant que cela soit nécessaire à l'exécution du contrat. Le stagiaire déclare expressément qu'il accepte que ces données soient saisies, sauvegardées, traitées et utilisées par Acting International, en vue de l'exécution des contrats proposés ou conclus par le biais du site internet de Acting International ou tout autre biais. Une exploitation plus large de ces données ne sera autorisée que s'il donne expressément son accord. Cet accord peut être révoqué à tout moment. Ceci n'affectera en rien les droits résultant des lois sur la protection des données. Acting International fournira à tout moment à l'utilisateur, à sa demande, des renseignements complets et gratuits sur les enregistrements de données sauvegardés qui le concernent. Acting International s'engage à protéger les données transmises par le stagiaire contre l'accès de tiers, en y engageant les moyens techniques et organisationnels appropriés.

XXVII – NON - VALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations du présent contrat sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

XXVIII – CAS DE DIFFEREND

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Paris.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du programme pédagogique, horaires, conditions financières et du règlement intérieur.

Fait en deux exemplaires à _____ le _____

Le Stagiaire
nom et prénom

signature

nom et qualité

Pour Acting International
signature et cachet

PROGRAMME

Cet atelier est composé de plusieurs master classes données par des intervenants londoniens. Il a pour but d'initier le stagiaire à des spécificités du travail d'acteur à Londres. Le contenu des master classes est inspiré par les techniques et approches des grands maîtres. Outre la découverte de nouvelles approches et de spécificités du travail d'acteur au Royaume-Uni, cet atelier est conçu pour amener le stagiaire à aborder son propre travail d'une façon plus novatrice et professionnelle.



JASON LAWSON

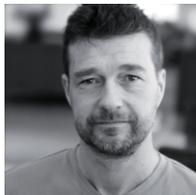
Metteur en scène et acteur, Jason est issu de la prestigieuse London Academy of Music and Dramatic Art, Jason a mis en scène de nombreuses pièces de théâtre, à Londres et à New York, notamment "Not A Game For Boys" (Kings Head Theatre); "Kissing Sid James" (Jermyn Street Theatre, 59e59 St Theatre NYC, New Red Lion); "Unimaginable & Some White Chick" (Southwark Playhouse); Christmas Concert (Chichester Festival Theatre); "Charlie and Henry" (New End); "Danny's Wake" (New End, King's Head, Sound Theatre, Edinburgh Pleasance); "Huge" (King's Head, Edinburgh Pleasance); "Sleeve Notes" (Southwark Playhouse, Theatre503, Union); "Some Afternoons", "Red Sky Blue Sky", "Quinto Quarto" (Bridge House Theatre / Union /Hen & Chickens); "The Rose Garden" (Union).

INTERVENANTS



GUY RETALLACK

Guy est un metteur en scène très respecté, qui a été formé à la Central School of Speech and Drama (CSSD). Il vit à Londres, où la majorité de son travail est basé. Son travail est régulièrement vu partout au Royaume-Uni, ainsi qu'en Allemagne, en Grèce et aux Etats-Unis. Guy a mis en scène dans le West End, dans bon nombre des lieux les plus prestigieux de Londres, au Shakespeare's Globe et dans divers théâtres régionaux. Pendant deux ans, Guy a été directeur littéraire au Bill Kenwright Limited. Guy a travaillé dans de nombreuses écoles d'art dramatique de premier plan au Royaume-Uni, y compris la Guildhall School of Music and Drama, l'Oxford School of Drama, la BADA (British American Drama Academy) et le Centre d'art dramatique. Guy a travaillé avec certains des plus grands réalisateurs du Royaume-Uni, y compris Stephen Daldry et Max Stafford Clark. Guy a bâti sa réputation en créant une gamme éclectique de productions, y compris de nouvelles pièces, des comédies musicales, des opéras, auquel s'ajoute un important corpus classique. Son travail se distingue par un style visuel fort, la clarté et l'attention au détail.



RORY FEENEY

Acteur et l'un des meilleurs coachs d'acteurs à West London, Rory Feeney enseigne régulièrement dans la majorité des grandes écoles de formation d'acteurs à Londres. Les élèves qu'il a coaché en privé ont été admis à la RADA (Royal Academy of Dramatic Art), à la Central School of Speech and Drama, au Drama Centre, au Bristol Old Vic Theatre School, au Mountview, au East 15 et à la LAMDA (The London Academy of Music and Dramatic Art). Ils ont aussi rejoint la Royal Shakespeare Company où ils ont travaillé avec des acteurs comme Robert Redford, Stephen Berkhoff, Vanessa Redgrave, Sir Ian McKellen, etc.

Sous réserve de modification selon les disponibilités des intervenants.



SARITA GABONY

Sarita Gabony est une actrice et metteuse en scène londonienne. En tant qu'actrice, elle travaille sur scène, à l'écran et en voix off. Elle s'est produite dans des théâtres tels que le National Theatre, l'Old Vic, l'Almeida, le New Diorama, le London Palladium et divers théâtres de renommée à travers l'Écosse. A l'écran on peut la voir sur des plateformes telles que Netflix et Amazon Prime. En tant que metteuse en scène et enseignante, Sarita travaille dans les meilleures écoles d'art dramatique, notamment Mountview, la Royal Central School of Speech and Drama et ArtsEd.

**A REMPLIR PAR LE TITULAIRE DU COMPTE
UNIQUEMENT DANS LE CAS OU
LA FORMATION N'EST PAS FINANCEE PAR LE STAGIAIRE LUI-MÊME.**

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____ à _____

de nationalité _____

domicilié(e) _____

Code postal _____ Ville _____

Carte nationale d'identité ou passeport n° _____

Pour un(e) étranger(e) :

Carte de séjour n° _____ délivrée le _____ par _____

**S'engage à prendre en charge les frais dus au titre du contrat de formation auprès de
l'Ecole Acting International conclu par:**

M/Mme _____

né(e) le _____ à _____

La somme de _____ (**montant**) prévue dans le contrat mentionné ci-dessus sera payée

au moyen de _____ (**nombre**) prélèvements

sur mon compte auprès de la banque

_____ (**nom de la banque**).

Le payeur devra produire :

– le RIB

– la copie de sa carte de séjour, de sa carte d'identité ou de son passeport ;

Fait à _____ , le _____

Signature :

(La signature doit correspondre à la signature dans la pièce d'identité)